

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 13 mars 2024

le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 mars 2024

à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin

sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

M. ARRIVE , Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. LUCAS (FNATH), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme AMBROIS (mandataire : M. LEPOITTEVIN), Mme LE POITTEVIN (mandataire : M. LUCAS), M. GERMAIN (Croix Rouge Française) (mandataire : Mme VARENNE), Mme THEVENY (UDAF) (mandataire : Mme VILLETTE)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_024

Approbation avenant n° 5 à la convention n° 2019-2022-33 de partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche relative au Programme Départemental d'Insertion et de l'Accompagnement social des bénéficiaires du RSA

Par délibération n° 2019/48 en date du 03 juin 2019, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention de partenariat, pluriannuelle 2019-2022, avec le Département de la Manche et le dépôt d'une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre des missions suivantes :

- exercice de la mission de référent social pour 660 bénéficiaires du RSA,
- exercice de la mission de correspondant social pour les allocations du RSA dans les 6 mois qui suivent la réorientation vers un référent professionnel.

Par délibération n°2023_021 du 02 mars 2023, afin de permettre la continuité de cet accompagnement, dans le cadre des missions susvisées ci-dessus, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un avenant n° 4 ayant pour objet de proroger d'un an la convention pluriannuelle 2019-2022, pour l'année 2023, en application de l'article 14 de cette dernière et d'y apporter des modifications.

Le montant de la subvention accordée par le Département pour l'année 2023 a été de 117 600 € maximum pour 420 accompagnements en file active en continu tout au long de l'année. Cela n'a pas suffi à couvrir l'ensemble des charges afférentes à cette opération, et ce malgré de nombreuses alertes faites au Conseil départemental sur les dernières années.

Cela a conduit le bureau municipal de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, lors de la séance spécifique dédiée au périmètre du CCAS, le 27 février 2023, d'acter l'arrêt de la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, qui est une compétence légale du Département. Ce dernier doit donc, à compter de 2024, reprendre à sa charge l'accompagnement des bénéficiaires du RSA qu'il avait confié au CCAS.

Afin de permettre aux services du Conseil départemental de s'organiser au mieux dans le cadre de la reprise en gestion de ce suivi, et de ne pas pénaliser les bénéficiaires du RSA accompagnés jusqu'à maintenant par le CCAS, le Conseil départemental a sollicité le CCAS afin qu'un avenant à la convention puisse être signé, prévoyant la poursuite de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA suivis par le

CCAS jusqu'au 31 mars 2024, en contrepartie du versement d'une subvention sur les salaires des travailleurs sociaux affectés à ce suivi (soit un montant de 19

Dans l'intérêt des bénéficiaires, et afin d'assurer la permanence de leur accompagnement sur l'année 2024, **les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 5 à la convention n° 2019-2022-33 de partenariat avec le Conseil Départemental relative à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (en annexe à la présente délibération), et tout document y afférent,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA au titre la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1